

# Civils de la Défense

Plateforme de recrutement de personnel civil  
contractuel du ministère des Armées

## CONSEILLER PRÉVENTION et CHEF DE BUREAU PRÉVENTION F/H

Versailles, 78, Yvelines, Île-de-France

Type de contrat	Prise de fonction souhaitée	Niveau d'études
CDD 3 ans	01/07/2024	Bac + 5 ou école d'ingénieur
Domaine professionnel	Niveau d'expérience	Rémunération
SANTE SECURITE AU TRAVAIL	Confirmé (5 à 10 ans)	2 565€ à 2 945€ mensuel net 39 460€ à 45 310€ annuel brut (selon expérience)
Avantages liés au poste	Contraintes particulières d'exercice	Télétravail
Restauration collective Parking	-	Oui

### Descriptif de l'organisation

Le ministère des armées assure la protection du territoire, de la population et des intérêts français. Il est également impliqué dans les missions de service public. Pour la réalisation de ses missions, le ministère des armées emploie, outre les militaires, plus de 60 000 civils en France et à l'étranger. Le Service Interarmées des Munitions (SIMu) emploie du personnel civil et militaire, d'origine Terre, Mer, Air et direction générale de l'armement (DGA). Il a pour mission d'acquérir, gérer, maintenir, stocker, distribuer et éliminer des munitions des armées.

Il est constitué d'une direction, de cinq établissements principaux des munitions, regroupant 14 dépôts de munitions en métropole, et 9 dépôts en outre-mer et à l'étranger, représentant un effectif global d'environ 1350 personnes.

La direction, située à Versailles, propose un poste de conseiller prévention, chef du bureau prévention.

### Descriptif des missions

Le conseiller de prévention assiste le coordinateur central à la prévention du SIMu. Il assure le suivi de la mise en œuvre de la prévention au sein du service et anime le réseau prévention au niveau national. Il est le conseiller du directeur du SIMu dans ce domaine spécifique. Il élabore la politique du service en matière de prévention et la propose à l'approbation du directeur. Il en assure la mise en œuvre, coordonne et contrôle la totalité des actions entreprises par les différents acteurs du service dans le domaine de la prévention.

A ce titre, il est notamment amené à :

- Rédiger et mettre en oeuvre la politique de prévention des risques professionnels du service en prenant en compte les spécificités des organismes subordonnés et de leurs activités
- Animer le réseau prévention et coordonner les actions des chargés de prévention des échelons subordonnés
- Conseiller les échelons subordonnés et la hiérarchie en matière de SST
- Rédiger et soumettre à la direction les documents nécessaires au bon fonctionnement de la prévention (arrêtés, instructions, directives, procédures, notes)
- Assurer la veille réglementaire en SST et diffuser la réglementation dans ce domaine
- Vérifier et contrôler l'application des procédures réglementaires au niveau des échelons subordonnés
- Suivre les indicateurs, statistiques, rapports relatifs à la SST
- Assurer (définition du besoin) la formation du personnel ayant des attributions dans le domaine de la prévention
- Entretenir des relations avec tous les acteurs de la chaîne prévention du ministère des armées
- Exploiter des rapports et des documents statistiques ou de synthèse relatifs à la SST
- Représenter le coordonnateur central à la prévention lors de réunions
- Participer à des groupes de travail au niveau ministériel
- Organiser la gestion des risques ionisants au sein du service (suite à formation PCR)

## **Profil recherché**

Vous êtes titulaire d'un diplôme Bac+5 dans le domaine de la santé, sécurité au travail et disposez d'une première expérience dans le domaine.

Vous maîtrisez les outils bureautiques et possédez de bonnes compétences rédactionnelles.

Vous êtes reconnu pour votre organisation, méthode, et votre prise d'initiatives.

Vous détenez un bon sens relationnel.

## **Process de recrutement**

- Si votre candidature est présélectionnée, vous serez contacté(e) par téléphone pour apprécier vos attentes et motivations.
- Si vous êtes sélectionné(e) après cette première étape, vous serez reçu(e) en entretien par l'employeur et éventuellement le service des ressources humaines.
- Vous serez à l'issue de cet entretien informé(e) par l'employeur des suites données à votre candidature.